

Construisons un autre monde



Bulletin mensuel du Comité Local Attac Pays d'Aubagne
Maison de la Vie Associative Les Défensions 13400 Aubagne
Pays-aubagne@attac.org
Consultez notre site : <http://www.local.attac.org/13/aubagne>

Les rendez-vous de février

Il y a loin de la coupe aux lèvres
ou quand Christian ECKERT -secrétaire
d'Etat- lutte pour l'évasion fiscale



jeudi 04/02 20 h
Cinéma Jean-Renoir, 70 Bd Voltaire
La Penne sur Huveaune
La fête est finie
Film de Nicolas Burlaud
(Analyse de Marseille capitale européenne de la culture)

lundi 08/02 19 h
Maison de la vie associative
Allée Robert Govi
Aubagne
Assemblée générale
suivie d'un débat d'ordre général

samedi 30/01
manifestation pour le refus de la déchéance
de nationalité et de la constitutionnalisation
de l'état d'urgence

jamais de candidature, il ne sera pas élu et pourtant il gouverne. Cet adversaire, c'est le monde de la

Un certain 22 janvier 2012, au cours d'un discours, le candidat HOLLANDE disait entre autres :

« Comme vous, je connais la gravité de l'heure que nous vivons. Une crise financière déstabilise les Etats, des dettes publiques énormes donnent aux marchés tous les droits ... », « ... notre pays est confronté à un chômage record et s'enfonce dans la récession autant que dans l'austérité. Le doute est installé ... Il se transforme en indignation devant l'injustice d'un système, l'impuissance d'une politique, l'indécence des nantis ... », « C'est contre cette idée là que je me bats. Voilà pourquoi je suis candidat à l'élection présidentielle, je veux redonner confiance aux Français dans leur vie... », « Dans cette bataille qui s'engage, je vais vous dire qui est mon adversaire, mon véritable adversaire. Il n'a pas de nom, pas de visage, pas de parti, il ne présentera

finance. Sous nos yeux, en vingt ans, la finance a pris le contrôle de l'économie, de la société et même de nos vies. Désormais, il est possible en une fraction de seconde de déplacer des sommes d'argent vertigineuses, de menacer des États ... », « Si la finance est l'adversaire, alors, il faut l'affronter avec nos moyens et d'abord chez nous, sans faiblesse ... », « Aucune banque française ne pourra avoir de présence dans les paradis fiscaux ... ».

Au nom de la sacro-sainte compétition où en est-on ?

Triste à dire, aujourd'hui nous sommes très loin de ce discours, de ces engagements et ce dans tous les domaines. Dernièrement, le 15 décembre très exactement, lors du vote du budget rectificatif 2015, en première lecture à l'Assemblée Nationale, les

amendements 11 soutenu par Eric ALAUZET et 48 soutenu par Pascal CHERKI concernant l'obligation de rendre public le « reporting » pour les grandes entreprises et portant sur l'article 35 *undecies* pour lesquels ils avaient voté en première lecture ont été retoqués en seconde lecture, par un coup de force, sous la pression du gouvernement en la personne de Christian ECKERT - secrétaire d'Etat - sous le fallacieux prétexte de « risques en matière de compétitivité ». Bref, pour ne pas nuire à la compétitivité notre secrétaire d'État préfère laisser filer les milliards ; pas banal, non ?

Adoptés par 28 voix contre 24 sur un total de 52 votants, ces amendements, pourtant essentiels dans la lutte contre l'évasion fiscale, ont fait l'objet, tant de la part de la Commission des Finances que du secrétaire d'État, d'un avis défavorable. Une suspension de séance de 40 mn a été demandée par Mr ECKERT qui a mis ce temps à profit pour sommer des députés de corriger le tir et en appeler d'autres à la rescousse (vous pourrez retrouver la liste des votants aux deux scrutins ainsi que leur résultat sur notre site).

C'est ainsi qu'au cours du second vote, demandé par le Secrétaire d'État, les amendements 11 et 48 ont été rejetés par 25 voix pour et 24 contre sur 56 votants. En faisant fi de toute démocratie, en manipulant pour faire passer en force ce qui a été rejeté par les élus de la République, le gouvernement a modifié en sa faveur un texte qui ne lui convenait pas. Un trou noir fiscal de 50 à 80 milliards n'a pu être comblé mais ces sommes n'ont pas été perdues par tout le monde.

En relisant les extraits du discours du Bourget situé en début d'article, on mesure bien qu'en effet, « il y a loin de la coupe aux lèvres ! ».

Au final, le projet de loi de finances rectificatif 2015 a été adopté par 296 voix contre 246 sur 561 votants et 542 suffrages exprimés répartis comme suit :

- Groupe socialiste, républicain et citoyen (287) : 269 pour, 0 contre, 11 abstentions, 2 non votants.
- Groupe Les Républicains (199) : 198 pour.
- Groupe de l'union des démocrates et indépendants (29) : 26 contre, 2 abstentions.
- Groupe écologiste (18) : 8 pour, 1 contre, 6 abstentions.
- Groupe radical, républicain et progressiste (18) : 16 pour, 2 contre.

- Groupe de la gauche démocrate et républicaine (15) : 2 pour, 12 contre.
 - Non inscrits (11) : 1 pour, 7 contre.
- La liste des députés par groupe et par nom est consultable sur notre site.

Le Reporting ou l'art de la transparence

La fiscalité étant essentielle pour le développement, l'impôt est donc nécessaire pour qu'un État prélève ses recettes de manière prévisible, redistribue une partie des revenus et réponde aux besoins élémentaires de ses citoyens (santé, éducation ...). La fiscalité est également un enjeu de renforcement démocratique dans la mesure où elle engage la responsabilité d'un gouvernement face à ses citoyens vigilants pour que leurs impôts soient dépensés à bon escient.

Le « reporting » c'est quoi ?

Actuellement, aucune législation ne peut entièrement faire face au problème de l'évasion fiscale. Seul le « reporting » (1) permettrait d'y parvenir. C'est une mesure de transparence comptable pays par pays qui s'impose, portant sur les renseignements ci-dessous, dans le cadre des états financiers annuels déjà publiés pour toute entreprise multinationale.



- 1 - Nom de chacun des pays ou territoires dans lesquels elle est implantée,
- 2 - Nom de toutes ses implantations dans les pays en question,
- 3 - Le détail de ses performances financières dans chacun des

pays où elle opère, sans exception y compris :

- Ses ventes à la fois à des tiers et à d'autres filiales du groupe,
- ses achats répartis entre les tiers et les transactions intra-groupe,
- la masse salariale et le nombre d'employés,
- le coût des financements partagés entre ceux payés aux tiers et ceux payés aux autres membres du groupe,
- ses bénéficiaires avant impôts.

4 - Les charges fiscales détaillées incluses dans les comptes pour le pays en question,

5 - Le détail du coût et de la valeur comptable nette de ses actifs physiques fixes dans chacun des pays.

6 - Le détail de ses actifs bruts et nets pour chaque pays dans lequel elle opère.

Les informations fiscales devraient être analysées pays par pays de manière approfondie, les éléments

qui suivent devant être publiés pour chaque pays dans lequel l'entreprise développe des activités :

- 1 - Les charges fiscales pour l'exercice partagées entre les impôts courants et les impôts différés.
- 2 - Les paiements d'impôts versés au gouvernement du pays concerné par l'exercice.
- 3 - Le passif (et l'actif le cas échéant) dû au titre des impôts ou des charges équivalentes, au début et à la fin de chaque exercice comptable.
- 4 - La charge d'impôt différé pour les pays concernés en début et en fin d'exercice comptable.

De plus, lorsque les sociétés opèrent dans le secteur extractif, elles doivent communiquer des informations relatives à leurs réserves et à leur production, ainsi que fournir une ventilation complète des différents paiements versés aux autorités des pays où elles opèrent.

Un « reporting » complet tel que préconisé alerterait sur différents mécanismes d'évasion fiscales notamment du fait de :

- 1 - La faiblesse de l'impôt sur les sociétés versé par les filiales avec la seule publication des impôts payés, des bénéficiaires et du chiffre d'affaires.

2 - La faiblesse de l'impôt sur les sociétés et la forte rentabilité dans les filiales situées dans les paradis fiscaux avec la seule publication des impôts payés, des bénéficiaires et du chiffre d'affaires.

Comment les entreprises multinationales arrivent-elles à contourner facilement l'impôt ?

L'un des problèmes dans la lutte contre la fraude et l'évasion fiscale tient au fait que le prélèvement des impôts se fait au niveau national alors que lesdites entreprises opèrent au niveau international, mettant ainsi les pays en concurrence afin de profiter des avantages de chaque régime fiscal. C'est là que le « reporting » prend tout son sens et qu'il est URGENT de mettre en place cette mesure.

En lisant ces lignes on comprend aisément l'importance que revêt cette proposition de « reporting pays par pays » ; c'est pourquoi on ne peut qu'amèrement regretter le « coup de force » de Mr ECKERT.

(1) Source : A la recherche des milliards perdus (Eurodad).

Selon l'OXFAM, la démarche qui consiste à éviter de payer l'impôt, réduit le budget des États. Si cette pratique est difficile à chiffrer compte tenu de son opacité et, dans certains cas, de son caractère illicite, on estime cependant que 8 % de la richesse financière des grands fortunés se trouvent sur des comptes *offshore*, soit un total de 7 600 milliards de dollars. Si les revenus ainsi générés étaient assujettis à l'impôt, les États disposeraient chaque année de 190 milliards de dollars supplémentaires.

Brèves

De petits reculs en petits reculs

Quand tout est bon pour reprendre pas à pas ce qui a été conquis par les luttes.

Dans le cadre du programme libéral de l'Union Européenne et de l'attaque tous azimuts contre la protection sociale, et aussi, selon certains, pour faire un cadeau à son frère, dirigeant à l'époque de Malakoff Médéric, le président Sarkozy avait lancé le projet de mutuelles d'entreprises privées.

Arrivé au pouvoir « Moi président » a tout naturellement poursuivi ce projet de destruction du système de santé républicain. Donc, depuis le 1er janvier 2016, tout employeur du secteur privé doit proposer à ses salariés n'en disposant pas déjà une complémentaire santé collective (mutuelle d'entreprise) complétant les garanties de la Sécurité Sociale.

Celle-ci, répondant à des appels d'offre, propose à moindre coût une protection limitée incitant les salariés à compléter cette couverture de façon volontaire, par la même « entreprise », mais à des tarifs qui peuvent exploser. Enfin, cerise sur le gâteau, alors que jusque-là le montant de la cotisation était déduit du revenu imposable du salarié, la loi de finances de 2014 considère désormais la part payée par l'employeur comme un avantage en argent pour le salarié, et donc

Celui-ci est tenu de la déclarer à l'administration fiscale.

Les algorithmes au service de la politique sécuritaire de l'Etat

On ne peut s'empêcher de penser aux « précogs » de *Minority Report* et à sa brigade Précrime. Philip K. Dick, qui a inspiré le réalisateur Steven Spielberg en 2002, avait pressenti dès 1956 l'évolution future de l'action policière. Près de soixante ans plus tard, nous y sommes.

A son époque, Dick ne pouvait imaginer le développement de l'informatique et des communications en réseau. Il avait donc créé des êtres doués de capacités précognitives leur permettant de voir dans le futur. Grâce à eux, les forces de police pouvaient débarquer chez un meurtrier quelques secondes avant qu'il ne commette l'irréparable. C'est bien l'objectif de Jacques Urvoas, président de la Commission des lois, lorsqu'il déclare, le 27 janvier: «Les services n'ont pas eu assez de moyens pour anticiper le passage à l'acte.»

L'algorithme des boîtes noires du gouvernement n'aura malheureusement pas le pouvoir de voir le futur. Il devra l'imaginer à partir des métadonnées recueillies et analysées. Même les précogs de Dick pouvaient se tromper. C'est d'ailleurs le thème de sa nouvelle située en 2054. Avec la nouvelle loi sur le renseignement, toute la question est de savoir de combien d'erreurs, avec les désagréments que cela induira pour ceux qui en seront victimes, il faudra payer la détection d'un véritable terroriste en devenir.

Nous allons donc faire l'expérience de la surveillance de masse et de la police préventive. Dick, lui, ne croyait pas à la viabilité de cette solution. A la fin de sa nouvelle, Précrime est supprimée...

Lire l'article complet de Michel Alberganti, « Algorithmes et police préventive : la France à l'ère "Minority Report" », sur le site <http://m.slate.fr/story/100465/loi-renseignement-algorithmes-police-preventive-minority-report>

Le coin des livres



Climat : la guerre de l'ombre, Les citoyens face aux États et aux lobbys de Yannick Jadot et Léo Quievreux

Sommes-nous condamnés à plonger vers un réchauffement planétaire de 4 à 6°C ? La Conférence de Paris sera-t-elle un fiasco comparable à celle de Copenhague ? Notre avenir va-t-il se refermer sur l'imprévisibilité des chocs climatiques et les déchirements des conflits ? Sommes-nous prisonniers du renoncement des États, des lobbys et des milliards du pétrole ? Heureusement non ! La société est mue par d'incroyables forces vitales qui refusent ces lâchetés. De la Bretagne au Bangladesh, une multitude d'initiatives ont émergé ces dernières années. Elles ont en commun de faire de la « contrainte climatique » une formidable opportunité pour répondre aux défis économiques, sociaux, culturels et démocratiques auxquels nous sommes confrontés. La grande bataille entre citoyens, États et lobbys fait rage. Mais on n'arrête pas la société lorsqu'elle s'empare de son destin, qu'elle y trouve le plaisir de faire et de vivre ensemble.

Cet ouvrage qui mêle des textes de Yannick Jadot et des planches dessinées de Léo Quievreux raconte cette histoire. Mais il présente surtout, avec des exemples édifiants, des projets qui marchent et qui ne demandent qu'à être généralisés.

FILM DU MOIS DE FÉVRIER



LA FÊTE EST FINIE

Film de Nicolas Burlaud

Marseille est en passe de devenir une ville comme les autres. Sous les assauts répétés des politiques d'aménagement, elle se lisse, s'embourgeoise, s'uniformise. Cette transformation se fait au prix d'une exclusion des classes populaires, repoussées toujours plus au Nord. Son élection en 2013 au titre de "Capitale européenne de la culture" a permis une accélération spectaculaire de cette mutation. Là où brutalité et pelleteuses avaient pu cristalliser inquiétude, résistance et analyses, les festivités nous ont plongés dans un état de stupeur. Elles n'ont laissé d'autre choix que de participer ou de se taire.